



HANDBALL JANZÉ

Charte de l'adhérent du club

Le HANDBALL JANZE (HBJ) est une association sportive de loi 1901. En d'autres termes, c'est une réunion de personnes poursuivant un même objectif et s'unissant pour l'atteindre.

Le **HBJ** est, depuis sa création en 2004, géré par une équipe de bénévoles et emploie aujourd'hui un salarié.

En outre, l'adhésion est un acte volontaire impliquant un engagement personnel afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement de notre club. Dans ce sens, chaque licencié doit être conscient qu'il ne peut être uniquement un consommateur mais bien un acteur de l'évolution du club avec lequel il s'est engagé. L'engagement dans un sport collectif implique une assiduité maximale à la participation aux séances d'entraînements et aux matchs.

Enfin, gardons à l'esprit que nous partageons tous la passion du sport, en particulier celle du handball.

En effet, cette discipline permet de partager et de transmettre des valeurs telles que le *Respect*, la *Solidarité*, l'*Humilité*, l'*Effort*, le *Courage*, l'*Entraide*, le *Collectif*, la *Convivialité* et le *Plaisir*.

L'image véhiculée par le handball dans les villes, les régions, en France et dans le monde notamment grâce aux équipes nationales est saine, respectée et enviée. Il faut non seulement en être fier, mais également digne.

C'est pour cette raison que cette charte a vu le jour, elle a pour objectifs de contribuer au développement et au rayonnement du **HANDBALL JANZE** et de permettre à chaque adhérent de trouver sa place et de s'épanouir au sein du club.

Vous souhaitez entrer dans le jeu ? Signez la Charte du Bien Vivre Ensemble !

L'adhésion

Pour chaque licence, le club engage des frais auprès de la fédération, auprès de la ligue, dans l'achat de matériel, dans l'inscription des équipes dans les championnats. Ces frais ne sont pas récupérables.

En conséquence, **toute adhésion validée est définitive et il ne pourra être accordé aucun remboursement**, quelle qu'en soit la raison ou le nombre de matchs ou d'entraînements auxquels l'adhérent a pris part.

Attention, l'adhésion ne sera validée qu'à réception d'un dossier complet : inscription sur handball-janze.fr, formalités demande par la FFHB complétées, paiement et caution fournis

Les entraînements

Étalés sur la semaine suivant les catégories, ils constituent le passage obligé de tout sportif, quel que soit le sport qu'il pratique. Afin de progresser individuellement et collectivement, une implication personnelle est indispensable.

C'est pour cela qu'en tant que joueur, vous vous engagez à :

- **Participer** activement aux entraînements, pour prendre part aux compétitions
- **Prévenir** de vos indisponibilités, retards ou absences
- Venir à l'entraînement avec **un équipement complet** (baskets, affaires de douche, ballon et bouteille d'eau)
- Être **ponctuel**, cela signifie être prêt et en tenue sur le terrain à l'heure spécifiée
- **Écouter les consignes** des entraîneurs et essayer de les appliquer, ne pas bavarder, ni agiter le ballon pendant les explications du coach
- Apporter votre aide pour l'installation et le rangement du matériel

Les matchs

Ce sont les temps forts de la saison, bien qu'ils soient avant tout destinés à se faire plaisir, ils ne dispensent pas de se dépasser et de donner le meilleur de soi-même, pour ses partenaires, pour ses adversaires et pour les supporters.

En tant que joueur et par conséquent représentant de l'image du club, vous vous engagez à :

- **Participer** activement aux compétitions
- **Appliquer** les décisions du coach
- **Jouer** aux postes proposés par le coach
- **Respecter** vos adversaires, vos coéquipiers, les arbitres, le public et le matériel
- **Faire** preuve de solidarité envers vos coéquipiers
- **Serrer** spontanément **la main** aux adversaires, à l'entraîneur de l'équipe adverse, aux arbitres et aux officiels de table de marque à la fin de la rencontre quel que soit le résultat final

En tant que parent d'adhérent mineur :

- Je m'engage à conduire l'équipe de mon enfant sur le lieu de rencontre, 3 ou 4 fois dans la saison (un planning vous sera remis dès connaissance des compétitions)
- J'autorise les parents désignés à assurer le transport de mon enfant
- J'autorise les responsables, en cas d'urgence et après avis médical, à prendre les mesures nécessaires pour garantir la santé et la sécurité de mon enfant

Il est également demandé à chacun (joueur et spectateur) de bien vouloir respecter les dirigeants présents dans la salle (Coachs, arbitres, Responsable de salle, etc...).

De plus, toutes les personnes qui interviennent au sein de notre club donnent de leur temps pour vous permettre de pratiquer votre sport. Elles doivent donc être respectées et aidées dans la mesure de vos possibilités.

L'arbitrage

Garants des règles du jeu, les arbitres sont la clé de voûte, discrète mais indispensable, du handball et du sport en général. De plus, chaque club doit répondre à des obligations, s'il souhaite pouvoir engager des équipes dans des championnats.

C'est pourquoi en tant que joueur et (ou) spectateur, vous vous engagez à :

- **Respecter** et ne pas contester les décisions des arbitres
- **Prendre part** activement **à l'arbitrage** lors de l'entraînement ou à l'occasion des matches.

Le comportement

A l'entraînement comme en match, à domicile, comme à l'extérieur, comportez-vous en personnes responsables. Respectez les locaux et le personnel qui y est affecté, les arbitres, les adversaires, les supporters.

Prenez soin du matériel et soyez concerné par son entretien et sa gestion.

Soyez courtois, polis quelle que soit la situation et respectueux de tout individu qui vous entoure.

En tant que licencié(e) au HANDBALL JANZE, vous vous engagez à **ne pas utiliser les réseaux sociaux ou tout autre support pour provoquer, manquer de respect ou insulter quiconque.**

Les manifestations

Ces évènements se déroulent tout au long de la saison (Tournois, Repas galette, Loto...) et l'implication des bénévoles est indispensable à leur réussite.

C'est pour cette raison, qu'en tant que licencié(e) au HANDBALL JANZE, nous vous invitons à apporter votre aide et sollicitons votre temps pour l'organisation des différentes manifestations de notre Club.

Le droit à l'image

Le club de handball Janzé dispose :

- d'un site internet (www.handball-janze.fr),
- d'Instagram ([instagram.com/handballjanze](https://www.instagram.com/handballjanze))
- de Facebook ([facebook.com/hbjanze/](https://www.facebook.com/hbjanze/))

Sur ces supports pourront figurer les photos de vos enfants, tout cela dans le but de faire vivre le club et ainsi permettre l'accès à différentes informations et évènements, tels que l'assemblée générale, les championnats, les repas etc.

Le ballon

Dès la validation de la licence, le Club alloue un ballon à chaque joueur qu'il emmènera à chaque séance d'entraînement ainsi que le jour de match.

Le licencié en sera pleinement responsable dès son attribution.

- Un ballon usé pourra être échangé dès lors que son état le justifiera ou en cas de changement de catégorie
- Le ballon devra être restitué si le licencié décide d'arrêter le Handball ou s'il ne renouvelle pas sa licence
- En cas de perte, il devra être remplacé aux frais du licencié

Si ces engagements ne sont pas respectés, la caution ne pourra être restituée (cf § La caution)

Les permanences

Pour le bon déroulement des matchs à domicile, un certain nombre de rôles clés doivent être assurés : officiel de table de marque, tuteur de table, arbitre, responsable de salle.

Tout(e) licencié(e), à l'exception des catégories Baby-Hand, Mini-Hand, U11 et Hand-Fit, devra assurer l'un de ses rôles sur **un minimum de 3 matchs** selon le planning établi pour chaque week-end.

Pour ce faire, il est préférable de communiquer **proactivement** ses disponibilités auprès de l'entraîneur et de ne pas attendre la fin de saison.

La caution

Afin de garantir le bon fonctionnement du club et le respect de la présente charte, il est demandé à chacun, au moment de l'adhésion, à l'exception des catégories Baby-Hand et Hand-Fit, **une caution de 60€**.

La caution pourra être fournie en chèque (non encaissé) ou en paiement CB (via HelloAsso).

Cette caution sera restituée (chèque détruit ou rendu, virement le cas échéant) en fin de saison à condition que les engagements aient été respectés (cf §Le ballon et §Les permanences).

Non-respect de la charte

En cas de manquement, il sera mis en place des temps d'écoute et de rappel aux règles. Le HBJ par le biais du ou des dirigeants concernés, apportera rapidement une réponse proportionnelle aux faits constatés.

En cas de non-respect de cette charte (du fait du licencié ou d'un membre de la famille) ou en cas de comportements inappropriés ou irrespectueux aux entraînements ou en matchs, de retards ou absences répétées et non signalées ; des sanctions pourront être prises par la **Commission de discipline et d'Éthique** du Club, telles que : non sélection aux matchs, exclusion temporaire de l'entraînement, voire exclusion du Club, non restitution de la caution.

Tous les cas non prévus à la présente Charte seront également étudiés par la Commission citée ci-dessus.

Le licencié reconnaît avoir lu, compris et accepté les règles et les principes de la présente charte et s'engage à les respecter tout au long de la saison.

